



## Programmation des conseils de surveillance pour 2025 de la Société du Canal Seine-Nord Europe

### Exposé des motifs

L'article 14 du règlement intérieur du conseil de surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe prévoit que le conseil de surveillance se réunit en séance ordinaire, sur la convocation de son président, au moins deux fois par semestre, soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Lors de la dernière réunion de l'année en cours, le conseil de surveillance délibère sur le calendrier des séances ordinaires de l'année suivante, sur proposition de son président.

Tel est l'objet de la présente délibération.

### Délibération

**Le conseil de surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe,**

Vu l'ordonnance n°2016-489 du 21 avril 2016, modifiée relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment son article 4,

Vu le décret n°2017-427 du 29 mars 2017, modifié, relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment son article 11,

Vu le règlement intérieur du conseil de surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe du 20 avril 2017 modifié, notamment son article 14,

**adopte la délibération suivante**

#### Article 1<sup>er</sup>

Le conseil de surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe se réunira au cours de l'année 2025 en séance ordinaire aux dates suivantes :

- le jeudi 13 mars 2025
- le lundi 16 juin 2025
- le lundi 22 septembre 2025
- le jeudi 4 décembre 2025

Le lieu, ainsi que l'horaire des séances, seront précisés dans chaque convocation au conseil de surveillance.

SCSNE	CS	Délibération n° CS 2024-4-1.1 - Programmation des conseils de surveillance pour 2025 de la SCSNE	1/2
-------	----	--	-----



**Article 2**

La présente délibération sera transmise au préfet de la Région Hauts-de-France.

Elle sera publiée au Recueil officiel des actes du conseil de surveillance et sur le site internet de la Société du Canal Seine-Nord Europe.

Fait le 5 décembre 2024

Le président du conseil de surveillance

Xavier BERTRAND

SCSNE	CS	Délibération n° CS 2024-4-1.1 - Programmation des conseils de surveillance pour 2025 de la SCSNE	2/2
-------	----	--	-----

[www.canal-seine-nord-europe.fr](http://www.canal-seine-nord-europe.fr)

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-059-829535996-20241205-CS2024\_4\_1\_

